RASSEMBLEMENT DE VIEUX GRÉEMENTS
pour la traditionnelle
GRANDE PARADE DE St-TROJAN

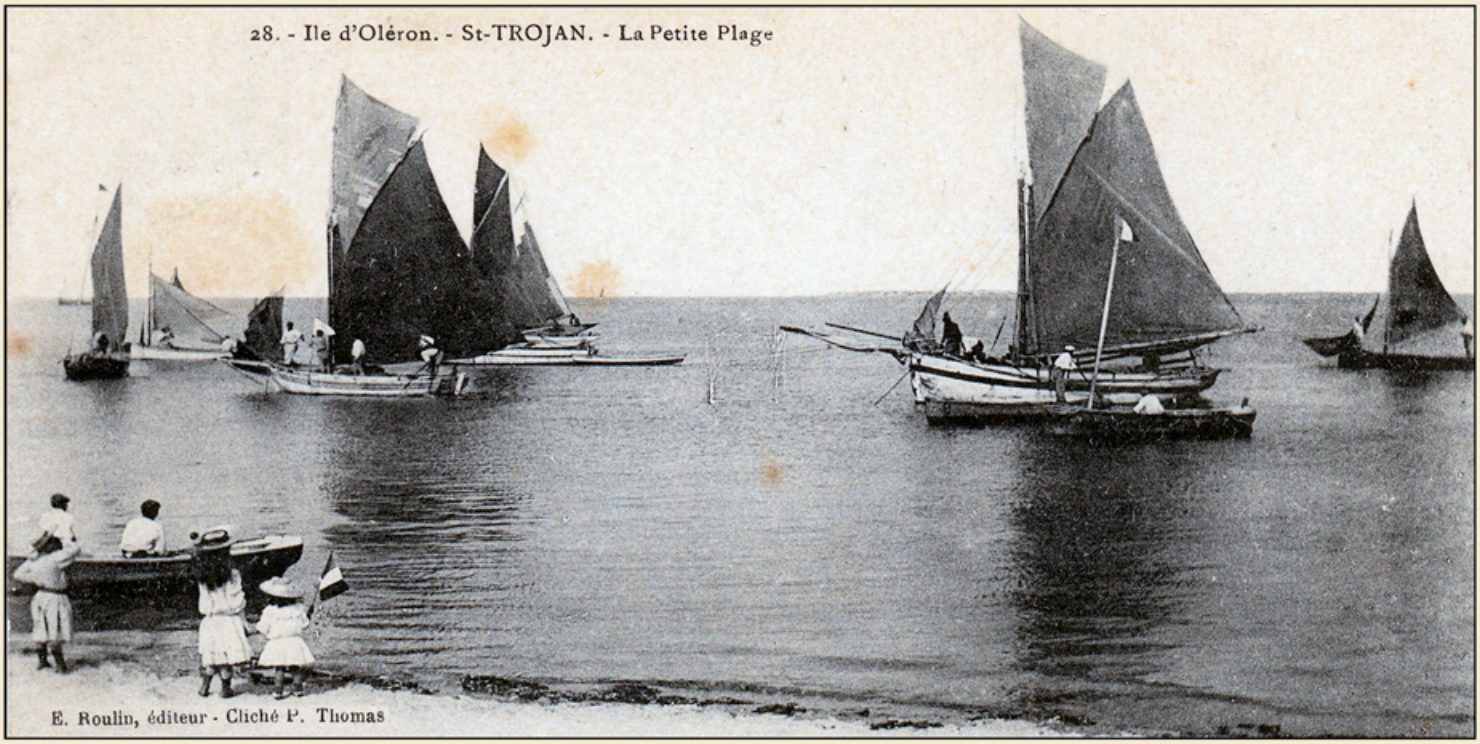

PROGRAMME DU 12 AOÛT 2026

11h-12h : *Dans le village :*
Déambulation de costumés en tenues «1900».

14h30-15h45 : *Sur la Petite-Plage :*
Ambiance 1900, animations, jeux de plage, fanfare. Stéphanie Roumegous nous conte par le menu, la grande et la petite histoire de la Petite-Plage et de St-Trojan. Dépôt de gerbe en souvenir des marins péris en mer. Arrivée des bateaux.

15h45-17h45 : *Parade des bateaux devant la Petite-Plage :*
Évolution : 1er bord vers la balise du port, 2ème bord vers la balise de Chevalier, 3ème bord retour vers «Le Homard Bleu».

18h-19h : *Au Port :*
Entrée des bateaux, remise des trophées aux équipages lauréats, à la Gaurivaudière.

Participez au dîner des équipages
Réservation dès maintenant sur le site srst17.org ou le 12 août, l'après-midi sur la Petite-Plage et à partir de 18h30 sur le port.

06.31.83.61.48 srst17.org contact@srst17.org srst17

Société des Régates de Saint-Trojan - La Gaurivaudière, quai Raoul Coulon - 17370 Saint-Trojan-les-Bains - Association loi 1901 - reconnue d'intéret général

Saint-Trojan, le 23 juin 2026

Objet : Parade du 12 août 2026 à Saint-Trojan

Cher Ami,

Cette année la Société des Régates de Saint-Trojan vous propose de participer le **mercredi 12 août** à la Parade de vieux gréements et bateaux de travail de Saint-Trojan qui se déroulera devant la Petite-Plage, à partir de 15h (départ vers 15h45).

Les dernières instructions seront détaillées dans la pochette qui sera remise aux participants. Vous trouverez ci-joint le programme de la journée du 12 août. A la mi-journée, rendez-vous est donné pour un pique-nique « tiré du sac » dans la baie de Gatseau avant de rejoindre avec le flot la Petite-Plage où sera donné le départ. A l'issue du Rassemblement, vers 17h45, les bateaux rejoindront le port de Saint-Trojan pour la remis les coupes aux lauréats. Un apéritif convivial suivra la remise des coupes, le dîner des équipages en musique (pour vous 15€), clôturera la journée,

Merci de retourner votre bulletin de participation avant le 20 juillet accompagné:

de la déclaration de participation,

du règlement de 15€/personne pour le dîner des équipages,

de la photocopie de votre attestation d'assurance.

Nous comptons sur votre présence.Venez nombreux avec vos invités dans nos eaux.

Pour le bureau

Richard Bocquet

PJ : - règlement, instructions et parcours de la Parade

- fiche d'inscription, déclaration à renseigner et à retourner à la Gaurivaudière

Société des Régates de Saint-Trojan
La Gaurivaudière, quai Raoul Coulon – 17370 Saint-Trojan-les-Bains – 06 86 93 61 94
e-mail : contact@srst17.org – www.srst17.org
Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général – J.O. 32/2800-105-76P du 27/07/1992

Règlement parade de Saint-Trojan

du mercredi 12 août 2026

Haute Mer : 5h21 coef 89, 17h36 coef 95- Basse Mer : 11h40

La Grande Parade de Saint-Trojan les Bains est réservée exclusivement aux embarcations de tradition. Les règles de la Parade de Saint-Trojan sont celles habituellement applicables dans les manifestations nautiques de ce type. **La participation à la manifestation ne confère aucune priorité particulière à l'égard des autres navires se trouvant sur le plan d'eau**.

Chaque patron des bateaux participants navigue sous son unique responsabilité. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire. Cette manifestation n'est pas une course mais une évolution, une démonstration de bateaux du patrimoine maritime local.

Les coupes seront remises en fonction de l'élégance, de l'entretien du bateau et de son authenticité.
Le bureau de la Société des Régates de Saint-Trojan tranche les éventuels litiges qui pourraient survenir. Il doit être saisi dans l'heure qui suit la fin de la Parade pour toute réclamations. Il décide de l'attribution des coupes, en tenant compte de l'élégance des bateaux et de la qualité des manœuvres réalisées par leurs équipages.

Priorité donc à la **SÉCURITÉ**, à la **DÉTENTE** et à la **BONNE HUMEUR!**

SEPT trophées seront remis, selon la catégorie du bateau *:*

1 - La coupe Président LANDREAU
Réservée aux bateaux de travail de plus de 8 mètres (longueur de la coque).

2 - La coupe Neptune et Charles GAURIVAUD
Réservée aux bateaux de travail de moins de 8 mètres.

3 - La coupe Président Ernest DEPOIX
Réservée aux lasses, yoles et canots gréés.

4 - La coupe de la Société des Régates de Saint-Trojan
Récompense une association ou une personne pour son activité en faveur du patrimoine naviguant et des traditions maritimes du coureau.

5 - La coupe commandant André LAFEUILLE
Réservée aux yachts.

6 - La coupe Klaes TIBELIUS
Réservée aux embarcations voiles-avirons.

7 - La coupe Jean-Claude CHOTARD
Restauration authentique d'une unité.

Société des Régates de Saint-Trojan
La Gaurivaudière, quai Raoul Coulon – 17370 Saint-Trojan-les-Bains – 06 86 93 61 94
e-mail : contact@srst17.org – www.srst17.org
Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général – J.O. 32/2800-105-76P du 27/07/1992

INSTRUCTIONS pour la GRANDE PARADE de SAINT-TROJAN du 12 août 2026

Haute Mer : 5h21 coef 89, 17h36 coef 95- Basse Mer : 11h40

1 - Rassemblement des bateaux à Gatseau vers 10h, échouage sur le sable.

° Apéritif d'accueil et Pique-Nique « tiré du sac »

° Distribution des pochettes d'instructions aux patrons et des cagnards à placer sur un hauban bâbord.

2 – Quitter Gatseau avec le flot pour gagner la zone de Rassemblement devant la Petite-Plage de Saint-Trojan d'où, vers 15h45, sera donné le départ unique de la Parade, toutes catégories confondues..

3 – Procédure de démarrage :

° Début entre le mât de pavillon planté sur la plage portant un grand pavillon national et une bouée mouillée plus au large.

° Signal préparatoire **5 minutes** avant le début, corne de brume **3 signaux courts**

° Signal du début : corne de brume **un signal long**.

4 – Parcours de la Parade:

° **Premier bord :** Début de la parade entre le pavillon national et la bouée vers la BALISE VERTE sur piquet noir du chenal du port de St Trojan (laisser à tribord)

° **Deuxième bord :** de la BALISE VERTE du chenal du port de St Trojan à la BALISE ROUGE sur piquet vert de Chevalier au large de la Petite Plage (laisser à tribord)

° **Troisième bord :** de la BALISE ROUGE de Chevalier vers la zone de début à franchir dans le même sens (laisser la bouée à tribord).

NB : Les bateaux n'effectueront qu'un tour sauf temps particulièrement favorable.

ATTENTION

5 - **Fin impérative de la Parade à 17h45**, pour tous les concurrents, qu'ils aient fini le parcours ou non.

6 - **Entrée dans le port de Saint-Trojan à partir de 18h30.** Le port étant en travaux, des instructions plus précises vous seront fournies le jour même.

7 - **Remise des coupes à partir de 19h à la Gaurivaudière**, suivie de l'apéritif et du dîner des équipages.

Société des Régates de Saint-Trojan
La Gaurivaudière, quai Raoul Coulon - 17370 Saint-Trojan-les-Bains - 06 86 93 61 94
e-mail : contact@srst17.org - www.srst17.org
Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général - J.O. 32/2800-105-76P du 27/07/1992

Fiche d'inscription

à la Parade de vieux gréements de Saint-Trojan
du mercredi 12 août 2026

Le bateau :

Nom : ---------- Type : ---------- Gréement : ----------

Longueur : ---------- Tirant d'eau : ---------- Largeur : ----------

Architecte : ---------- Chantier : ----------

Année : ---------- Port d'attache : ----------

Pour permettre un commentaire précis de la parade, merci de communiquer les caractéristiques de votre bateau, et plus spécialement son historique, en utilisant le verso de la présente, en quelques lignes, Merci de mentionner les évènements particuliers qui ont jalonné son histoire. Joindre 1 ou 2 photos du bateau si vous participez pour la première fois à notre Parade. Merci par avance.

L'équipage : ***Je certifie être assuré pour mon bateau et être en conformité***

Nom : ---------- Prénom : ----------

Adresse : ----------

Tel : ---------- E-mail : ----------

Nombre de personnes participant ***au dîner des équipages*** *: 15€x.... =.....€*

Signature du propriétaire :

-

Le bateau arrivera-t-il ***la veille*** *au port ?*

Le bateau restera-t-il dans le port de Saint-Trojan ***le soir de la régate*** *?*

A retourner avec ***le chèque pour les repas à :***

Société des Régates de Saint-Trojan
La Gaurivaudière, quai Raoul Coulon – 17370 Saint-Trojan-les-Bains – 06 86 93 61 94
e-mail : contact@srst17.org – www.srst17.org
Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général – J.O. 32/2800-105-76P du 27/07/1992

Fiche bateau *(si première participation)*

DÉCLARATION

Nom du bateau : .....

Nom du propriétaire / chef de bord : .....

Nombre d'équipiers (y compris chef de bord) : .....

Votre participation à la Grande Parade du **12 août 2026** vous engage à prendre connaissance et accepter ce qui suit :

- Ainsi que le prévoit l'arrêté du 3 mai 1995, **le chef de bord est capitaine du navire, au sens du droit maritime, il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage.** Il s'assure que le bateau est en bon état et que tous les équipements réglementaires de sécurité (en fonction des pavillons territoriaux) sont bien présents à bord.

- En tant que propriétaire ou chef de bord, **le « patron » du bateau reste seul juge d'engager ou de retirer son embarcation de la manifestation ou bien de gagner un abri quelles que soient les raisons.** Toutefois, parce qu'il fait partie du rassemblement, il avertit l'organisateur de sa décision par tous les moyens à sa disposition.

- Il est rappelé aux participants les règles fondamentales de sécurité mais aussi l'obligation de porter assistance, dans la mesure de leurs moyens, à toute personne ou navire en danger.

- D'autre part, le propriétaire ou chef de bord du navire doit être en mesure **d'apporter la preuve de souscription d'une police d'assurance** comportant : dommages à autrui et responsabilité civile.

  Nom de l'assurance :

  .....

  Numéro de contrat :.....

- Cet événement fera l'objet d'une couverture médiatique ; les participants s'exposent à être filmés et (ou) photographiés et renoncent à tout recours quant à l'utilisation des images.

Je reconnais avoir pris connaissance de ces différents points et m'engage à les respecter tout au long de la manifestation organisée à l'occasion de la Grande Parade du 12 août 2026 devant Saint Trojan.

Date : ***Signature*** :

Déclaration à retourner à la Société des Régates de St Trojan **avant le 15/07/2026,** accompagnée **d'une copie de l'attestation d'assurance**

par mail : **contact@srst17.org**

ou voie postale: La Gaurivaudière, quai Raoul Coulon 17370 Saint-Trojan-les-Bains

PARCOURS de la PARADE DE SAINT-TROJAN du mercredi 12 août 2026

Haute Mer : 5h21 coef 89, 17h36 coef 95- Basse Mer : 11h40

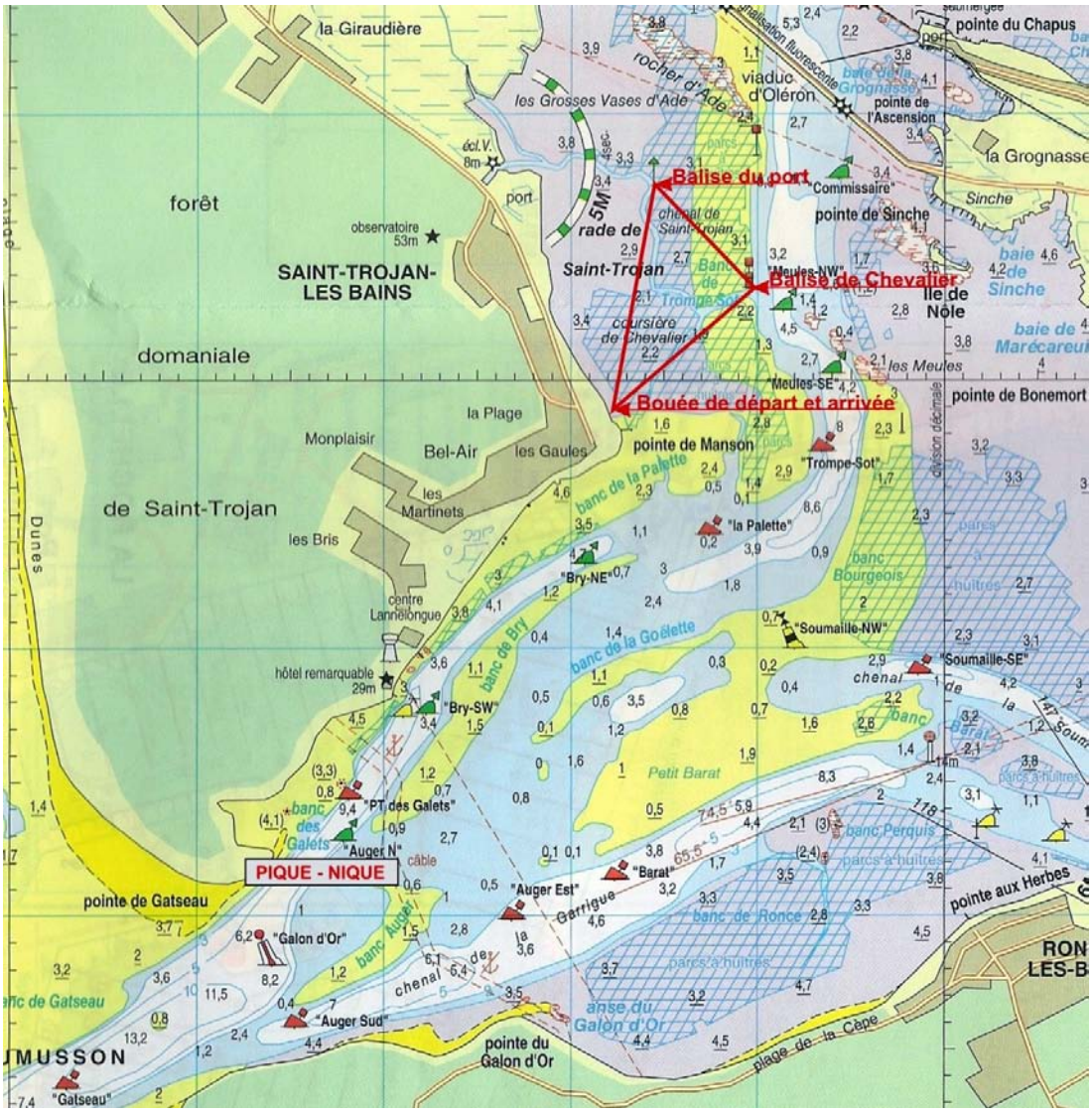

Rendez-vous à Gatseau à partir de 10h00
pour le pique-nique. Echouage facile sur la plage
(sable dur, plage fortement inclinée)

Instructions pour la Grande Parade incluses dans la pochette remise à Gatseau.

Société des Régates de Saint-Trojan
La Gaurivaudière, quai Raoul Coulon – 17370 Saint-Trojan-les-Bains – 06 86 93 61 94
e-mail : contact@srst17.org – www.srst17.org
Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général – J.O. 32/2800-105-76P du 27/07/1992